



## *Stratégie bocagère de 2016 à 2020*

### Bassins versants du Gouët et de l'Anse d'Yffiniac

Mai 2015



**TERRITOIRE DES BASSINS-VERSANTS  
DU GOUËT ET DE L'ANSE D'YFFINIAC**



Rédacteur : ETESSE Claude

SAINT-BRIEUC AGGLOMERATION  
Service Protection des Milieux - Bassins Versants

Tél : 06.07.18.12.69

E-Mail : [cetesse@wanadoo.fr](mailto:cetesse@wanadoo.fr)

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE.....</b>	<b>5</b>
<b>I. LE PERIMETRE D'ACTION - LES PARTENAIRES EPCI .....</b>	<b>6</b>
<b>I. 1. LES BASSINS VERSANTS .....</b>	<b>6</b>
<b>1.2. LES PARTENAIRES EPCI .....</b>	<b>7</b>
<b>1.3. LES PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES.....</b>	<b>8</b>
<b>1.4. SECTORISATION DES ACTIONS.....</b>	<b>8</b>
<b>1.5. SCHEMA DE LA STRATEGIE 2016/2020 .....</b>	<b>10</b>
<b>1.6. 2010/2014 : UN BILAN/ DES CERTITUDES.....</b>	<b>11</b>
<b>I. 6. I. Un bilan.....</b>	<b>11</b>
<b>I. 6. I. Des certitudes .....</b>	<b>11</b>
<b>II. CONTINUTE DE L'ACTION .....</b>	<b>12</b>
<b>2.1 OBJECTIF .....</b>	<b>12</b>
<b>2.2. LE TERRITOIRE.....</b>	<b>12</b>
<b>2.3. LES MOYENS.....</b>	<b>13</b>
<b>2. 3. I. Matériels.....</b>	<b>13</b>
<b>2. 3. 2. Humains .....</b>	<b>13</b>
<b>2.4. LA COORDINATION DES ACTIONS.....</b>	<b>13</b>
<b>III. LA HAIE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTEE A SA COMMUNE.....</b>	<b>14</b>
<b>3.1. OBJECTIF.....</b>	<b>15</b>
<b>3.2. LE TERRITOIRE.....</b>	<b>16</b>
<b>3.3. LES MOYENS.....</b>	<b>16</b>
<b>3. 3. I. Matériels.....</b>	<b>16</b>
<b>3. 3. 2. Humains .....</b>	<b>16</b>
<b>3.4. LA COORDINATION DES ACTIONS.....</b>	<b>16</b>
<b>IV. LA TECHNICITE ET L'ANIMATION AUTOUR DU BOCAGE POUR HARMONISER L'ACTION ENVIRONNEMENTALE AVEC LES ENJEUX AGRICOLES ET ECONOMIQUES ACTUELS.....</b>	<b>17</b>
<b>4.1. L'APPUI TECHNIQUE.....</b>	<b>20</b>
<b>4. I. I. Projet.....</b>	<b>20</b>
<b>4. I. 2. Le territoire.....</b>	<b>20</b>
<b>4. I. 3. Les moyens.....</b>	<b>21</b>
<b>4. I. 3. I. Matériels.....</b>	<b>21</b>
<b>4. I. 3. 2. Humains.....</b>	<b>21</b>

4. 1. 3. La coordination locale .....	22
<b>4. 2. ANIMATION TERRITORIALE.....</b>	<b>22</b>
4. 2. 1. Projet .....	22
4. 2. 3. Les moyens.....	23
4. 2. 3. 1. Matériels.....	23
4. 2. 3. 2. Humains.....	23
4. 2. 4. La coordination de service .....	23
<b>4. 3. LA BASE DE DONNEE .....</b>	<b>23</b>
4. 3. 1. Projet .....	23
4. 3. 2. Les moyens.....	23
4. 3. 2. 1. Matériels.....	23
4. 3. 3. 2. Humains.....	23
<b>4.4. LA REFLEXION ET LA MISE EN PLACE D'UNE DYNAMIQUE LOCALE DE VALORISATION .....</b>	<b>24</b>
4. 4. 1. 1 Economique .....	25
4. 4. 1. 2 Environnemental .....	25
4. 4. 1. 2 . Social .....	25
4. 4. 3 Les Moyens.....	25
4. 4. 3. 1. Matériels.....	25
4. 4. 3. 2. Humains.....	26
<b>V. LES TRAVAUX.....</b>	<b>27</b>
<b>5.1. LA RECONSTRUCTION DE LINEAIRES BOCAGERS.....</b>	<b>27</b>
5. 1 .1 Objectifs.....	27
5. 1 .2 Moyens Humains.....	27
5. 1 .3 Moyens Matériels .....	27
<b>5. 2. LES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES .....</b>	<b>27</b>
5. 2 .1 Objectifs.....	27
5. 2 .2 Moyens Humains.....	27
5. 1 .1 Moyens Matériels .....	27
<b>5. 3. LES MESURES COMPENSATOIRES.....</b>	<b>28</b>
5. 3 .1 Objectifs.....	28
5. 3 .2 Moyens humains .....	28
5. 3 .3 Moyens Matériels .....	28
<b>5. 4. LES CHANTIERS DE GESTION DU LINEAIRE BOCAGERS .....</b>	<b>28</b>
5. 4 .1 Objectifs.....	28
5. 4 .2 Moyens humains .....	28
5. 4 .3 Moyens Matériels .....	28
<b>5. 5. TABLEAU SYNTHETIQUE DES FINANCEMENTS DE PROJETS .....</b>	<b>29</b>
<b>VI. SYNTHESE CHIFFREE DE LA STRATEGIE .....</b>	<b>30</b>
<b>6.1. MATERIEL ET HUMAINE .....</b>	<b>30</b>

## Préambule

Depuis 5 ans, Saint-Brieuc Agglomération et les EPCI associés Quintin Communauté, Centre Armor Puissance 4, La Communauté de Communes du Pays de Moncontour ont opéré des actions de reconstitution du bocage sur les bassins versants du Gouet et de l'Anse d'Yffiniac. L'objectif est de maintenir ces actions de reconstruction tout en accompagnant le suivi des premières réalisations et de mettre en place des actions sur la gestion du maillage bocager existant.

Le service "Protection des milieux, bassins versants" doit être considéré par les acteurs locaux comme les interlocuteurs environnementaux proposant une technicité ne relevant pas de la police mais devenant ce relais de médiation. Nous sommes dans un réel fonctionnement de mutualisation de données et de services inter-collectivités, interprofessionnels agricoles et inter administrations.

La priorité du service est la protection des milieux aquatiques avec les thématiques zone humide, bocage, rivières, actions agricoles, zéro Phyto, charte de jardinerie. Des actions locales seront menées auprès des écoles, propriétaires, agents municipaux et la population pour accentuer notre animation de proximité.

Notre action s'applique à plusieurs échelles :

L'exploitation pour le monde agricole.

La commune avec ces élus et sa population, ces écoles et ces associations.

L'intercommunalité avec son apport financier, sa communication, la transversalité entre services.

Les bassins versants et sous-bassins versants pour les interlocuteurs environnementaux.

Les entreprises professionnelles locales pour un engagement local écologique.

La haie est parfois considérée comme une contrainte par les différents acteurs du territoire. La stratégie territoriale 2016/2020 doit s'appuyer sur le lien et l'animation pour modifier cette approche. L'action voit son sens dans une logique de conservation du patrimoine arboré pour le maintien de notre identification paysagère et de l'intérêt environnemental de la haie. Cette harmonie ne peut se faire que dans un consensus agricole, économique et environnemental. Notre rôle est d'établir et de pérenniser cette dynamique souhaitée par les acteurs locaux.

L'animation bocage est basée sur la durée et sur la mise en place de noyaux dynamiques et solides. L'objectif est que la haie soit considérée comme une culture à part entière par les agriculteurs, propriétaires et les collectivités. La création d'animation sur la valorisation, le rôle de la biodiversité, le lien social inter générations et professionnels permet de reconsidérer les différents rôles de la haie :

Environnemental

Agricole

Socio-économique

Le service apportera sa plus value technique par des conseils liées à la gestion de la haie, les outils adaptés à cette gestion. Le technicien guidera les agriculteurs vers les solutions adaptées à leurs visions de la haie. Cet aspect correspond au critère technicité de la haie.

Pour l'ensemble de ces éléments le service s'appuie sur quatre orientations :

- 1- Continuité de l'action.
- 2- L'accompagnement à l'intégration des linéaires dans les documents d'urbanisme.
- 3- La technicité et l'animation pour harmoniser l'action environnementale avec les enjeux agricoles et économiques actuels.
- 4- Le suivi de travaux sur l'ensemble du territoire

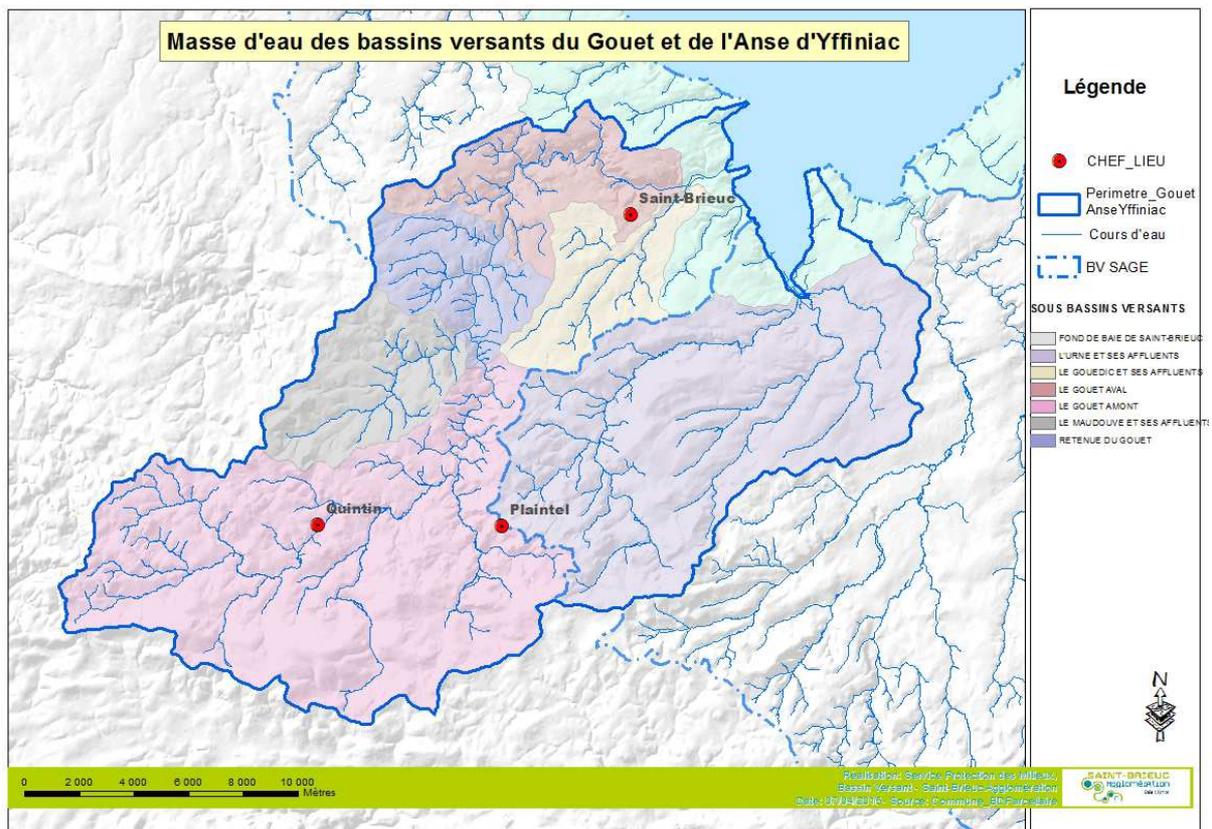
# I. LE PERIMETRE D'ACTION - LES PARTENAIRES EPCI

## I. I. LES BASSINS VERSANTS

Le contrat de territoire comprend deux bassins versants avec des cours d'eau aux caractéristiques différentes (Fig. 1 & Fig. 2):

- **Le bassin versant de l'Anse d'Yffiniac** couvre près de 12 800 ha. Il est drainé par 3 principaux cours d'eau : l'Urne, le Saint Jean et le Cré qui se jettent dans la mer au fond de l'Anse d'Yffiniac dans la baie de Saint Briec.

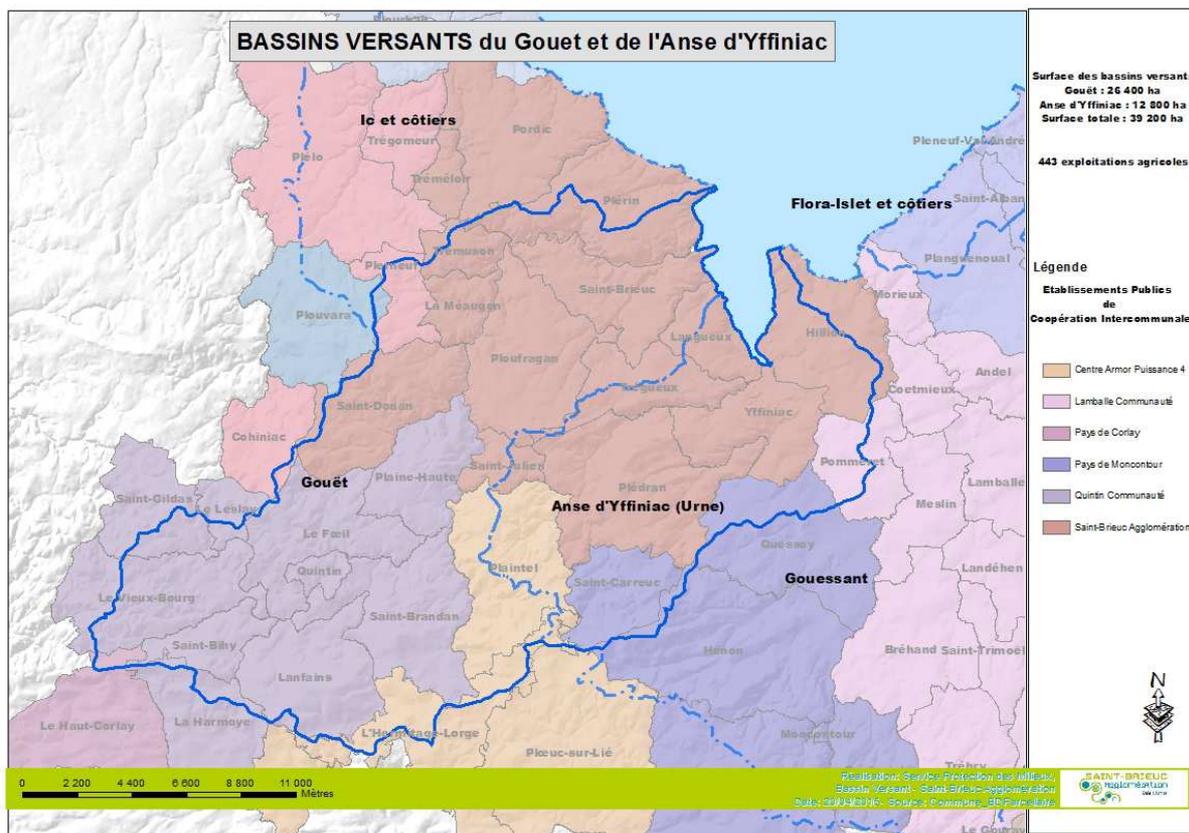
- **Le bassin versant du Gouët** couvre près de 26 400 ha avec un cours d'eau principal, le Gouët et deux cours d'eau "urbains", le Gouedic et le Douvenant. Le Gouët et le Gouedic se jettent dans l'estuaire du Légué (Port du Légué) alors que le Douvenant arrive directement dans la baie de Saint Briec.



Carte I : Carte bassin versant et sous bassin

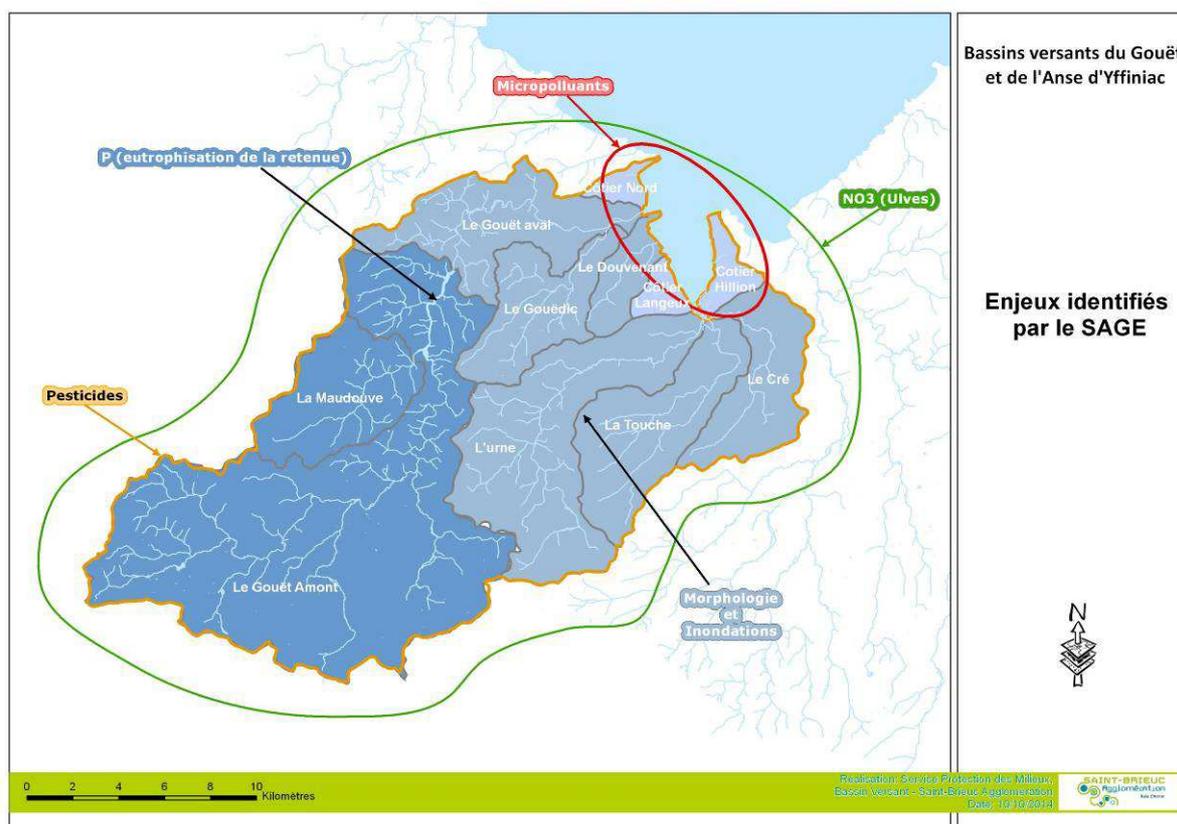
## I.2. LES PARTENAIRES EPCI

Saint-Brieuc Agglomération, dont le territoire ne correspond pas à un ou plusieurs bassins versants dans leur intégralité, s'est associé - sous forme de conventions - avec d'autres Communautés de Communes, pour assurer la mise en œuvre des actions de reconquête ou de préservation des milieux aquatiques.



Carte 2 : Carte BV et EPCI

### I.3. LES PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES



Carte 3 : Carte sous BV et enjeux SAGE de la Baie de Saint-Brieuc

Les principaux enjeux identifiés par le SAGE sont repris sous forme synthétique dans la carte ci-dessus.

Multithématique, le programme d'action (et son volet milieux aquatiques) veille à répondre à ces différents enjeux.

### I.4. SECTORISATION DES ACTIONS

Les eaux du bassin versants du Gouët et de l'Anse d'Yffiniac se retrouvent dans le contexte du SAGE de la baie de Saint-Brieuc. La prolifération récurrente d'algues vertes au sein de cette baie obligent des actions liées pour réduire ce phénomène. Des prescriptions ont été élaborés dans le cadre du Plan Aménagement de Gestion Durable établi par le SAGE. L'un des objectifs est de poursuivre la réduction des rejets directs du phosphore par un équilibre de la fertilisation et un maintien d'un aménagement bocager sur les espaces stratégiques et sensibles. Quatre prescriptions concernent le maillage bocager.

Prescription 1 : lors des procédures d'élaboration et/ou de révision des documents d'urbanisme, l'identification des éléments clés du bocage à protéger, à aménager ou à rénover est réalisé dans le cadre de la politique bocagère des contrats territoriaux. Ces éléments sont transmis aux communes concernées.

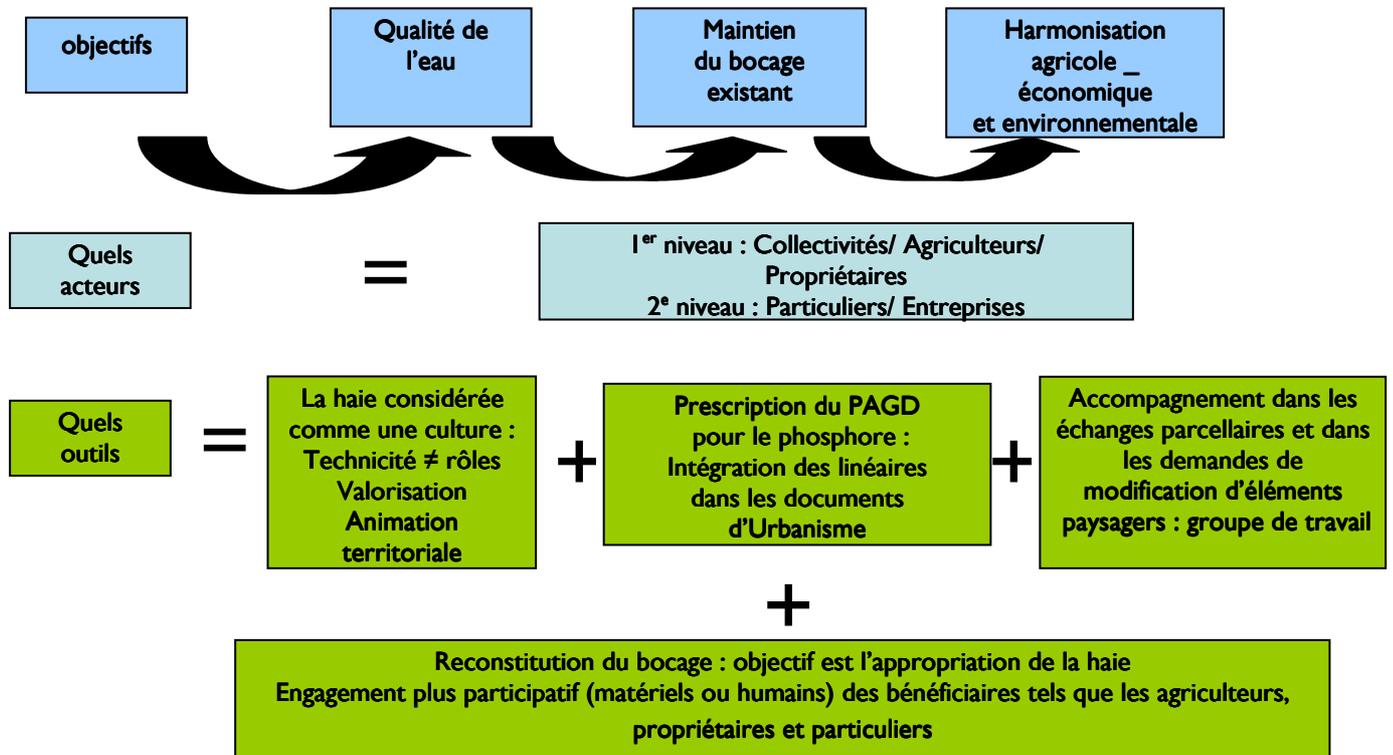
Prescriptions 2 : Les éléments bocagers identifiés dans le cadre de la politique bocagère des Contrats territoriaux sont protégés par les documents d'urbanisme via un repérage spécifique et des mesures de préservations adaptées.

Prescriptions 3 : Information de la population de la nécessité de préserver le maillage bocager.

Prescriptions 4 : Les maires exercent leur pouvoir de police en cas d'atteintes aux éléments protégés du bocage.

Ces mesures ont été validées par l'ensemble des élus du territoire, elle devient un axe majeur de la stratégie. Cette animation doit être faite dans les trois ans.

## Objectifs de la stratégie



## I.6. 2010/2014 : UN BILAN/ DES CERTITUDES

---

### I. 6. 1. Un bilan

#### \* Travaux

Le programme breizh bocage a démarré en 2009 avec la réalisation du premier volet. Les premières rencontres avec les agriculteurs ont débuté courant 2010. A partir de cette date environ 400 agriculteurs ont été rencontrés. Vingt cinq pourcent de ces agriculteurs ont adhéré au programme de travaux pour aboutir à 60 000 ml d'aménagements bocagers. Ces derniers sont de différentes formes décrites ci-dessous :

- 1- Plantation sur Billons
- 2- Plantation sur Talus
- 3- Talus et/ou billons nus
- 4- Aménagement hydraulique.
- 5- Regarnissage.

#### \* Financier

La charge financière nécessaire pour ces projets pour l'animation et les travaux approche les 400 000 €. Les aménagements représente 70 % de ce coût.

#### \* Animation

Les Terralies, Foire aux Poulains, Fêtes des plantes et autres manifestations font partis des journées d'échanges face à un public tout horizon. Le service a accompagné les écoles du territoire dans leurs projets pédagogiques : découverte de l'arbre, lecture du paysage, initiation à la plantation.

Des journées thématiques professionnelles (taille de formation, gestion d'une haie, découverte du matériel rayonnant autour du bocage) ont permis de mesurer les attentes de nos interlocuteurs locaux.

Ces échanges permettent de maintenir un intérêt sur l'évolution positive du paysage de demain.

### I. 6. 1. Des certitudes

La période 2009/2014 a permis de renforcer le maillage existant sur le bassin versant et de démarrer un certains nombres d'actions. Un bilan permet d'établir plusieurs certitudes :

- 1- La volonté de continuer cette action de reconstruction du bocage. La présence sur le terrain et l'animation technique sont les moteurs de cette thématique.
- 2- L'expérience de ces années passées montre l'importance de bien évaluer la réelle volonté d'implication des demandeurs afin d'obtenir une meilleure réussite dans les projets.
- 3- L'importance de ne pas s'impliquer uniquement sur la reconstruction mais d'avoir une approche sur l'ensemble des thématiques gravitant autour du bocage.
- 4- Le contexte territorial oriente le service vers un accompagnement des communes pour l'intégration du maillage bocager dans les documents d'urbanisme.

## II. CONTINUE DE L'ACTION

### 2.1 OBJECTIF

Lors du programme Breizh-bocage de la période 2010/2014, 7 communes n'ont pas obtenu un volet diagnostic bocage et un volet travaux. Les rencontres avec les agriculteurs se feront sur cette zone pendant les 5 années à venir. Les travaux bocagers seront liés à cette zone. Les demandes volontaires extérieures à ces 7 communes pour des aménagements bocagers seront financées au même titre que la zone d'action 2016/2020.

### 2.2. LE TERRITOIRE

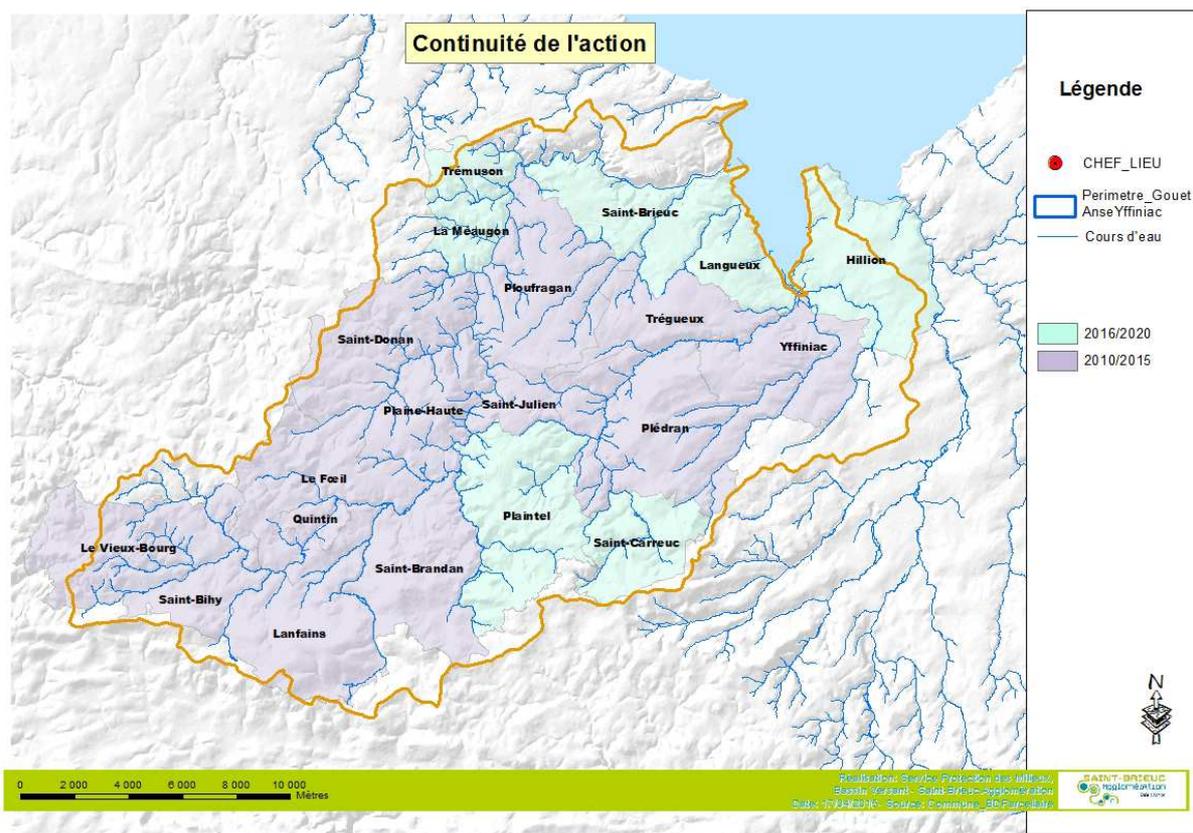
Les 7 communes non investiguées en diagnostic et en travaux sont :

Pour Saint-Brieuc Agglomération : Hillion, Langueux, Saint-Brieuc, Trémuson, La Méaugon

Pour Centre Armor Puissance 4 : Plaintel

Pour La Communauté du Pays de Moncontour : Saint-Carreuc

Le territoire bocage du bassin versant du Gouet et de l'Anse d'Yffiniac s'étend sur 20 communes.



Carte 4 : Carte continuité de l'action

## 2.3. LES MOYENS

---

### 2. 3. 1. Matériels

L'objectif est la reconstruction annuelle de 4 à 7 kilomètres de haies par an. Les agriculteurs seront associés dans la réalisation des travaux. L'implication des bénéficiaires des aménagements sera matérielle comme la préparation du sol, la réalisation des talus, la fabrication du paillage... et/ou elle sera humaine par l'aide à la plantation, à la mise en place de paillage...La collectivité s'accorde à réaliser les travaux en régie dans la mesure de ces possibilités matérielles et humaines. La participation du bénéficiaire des travaux se fera plus facilement si elle est associée avec les interlocuteurs connus du bassin versant.

### 2. 3. 2. Humains

Il y a 80 sièges d'exploitations sur le territoire restant. Il faut 200 jours d'animation dans ce programme pour travailler avec ces exploitants. Ce temps prend en compte les demandes volontaires de tout le territoire des bassins versants du Gouet et de l'Anse d'Yffiniac.

## 2.4. LA COORDINATION DES ACTIONS

---

Les partenaires seront invités à participer aux travaux par des journées ludiques sur l'apprentissage à la plantation. Ce partenariat se fera auprès des élus de la collectivité, des écoles et de toutes personnes souhaitant s'impliquer dans cette reconstruction bocagère.

Les autres thématiques du service tel que la rivière, les zones humides et les actions non agricoles permettront de maintenir une animation sur l'ensemble du territoire. Les techniciens du service bassin versant seront le relai bocage auprès des agriculteurs au fur et à mesure de leur animation.

### III. LA HAIE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTEE A SA COMMUNE.

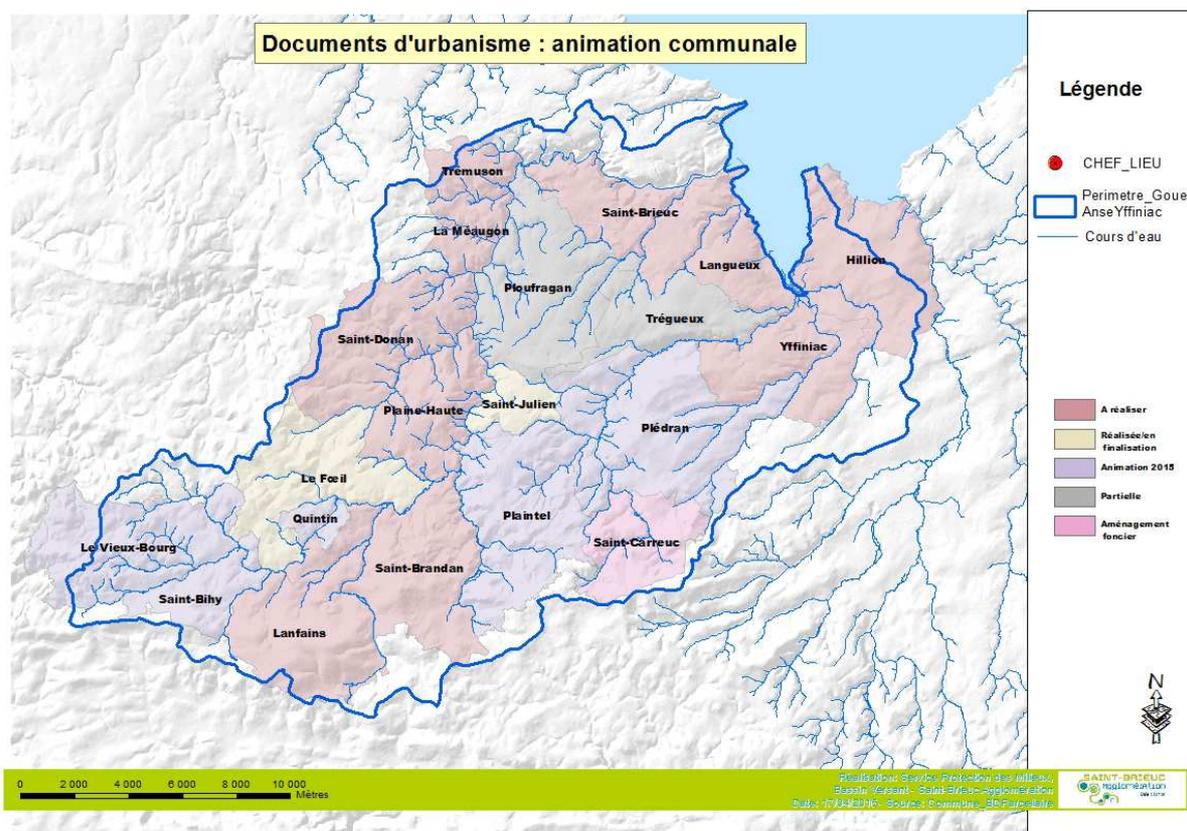
Dans le cadre du SAGE et le Plan Aménagement Gestion Durable pour la lutte contre le phosphore, il est prescrit que l'ensemble des linéaires bocagers doivent être intégrés dans les documents d'urbanisme. Le service accompagne les communes dans ces démarches que peuvent être :

L'identification.

L'intégration.

L'animation sur la continuité de l'action : les procédures de modification et d'arasement post-documents.

Cette animation tient compte des évolutions de la Politique Agricole Commune. Ces nouvelles mesures peuvent modifier la concertation auprès des élus et de la population. Le service restera dans un souhait de maintenir une gestion et une décision locale pour l'évolution structurante du maillage bocager.



Carte 5 : Carte découpage action PLU

### 3.1. OBJECTIF

---

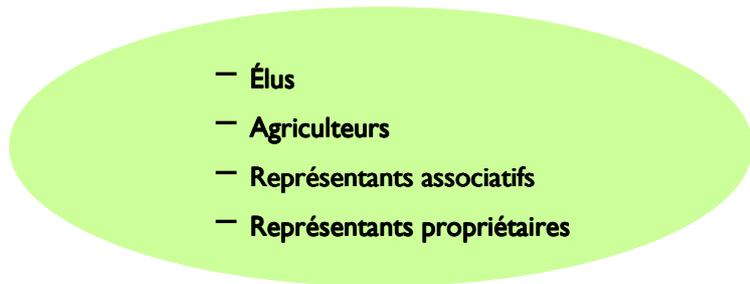
Le maintien du bocage dans une commune sera le fait d'une volonté locale de décision et de sanction. Les élus et leurs services seront les relais de l'information, ils seront garants du bon fonctionnement de cette animation. Le service accompagnera l'ensemble de ces démarches, il proposera une procédure sur la gestion bocagère. La décision finale revient au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal désigne un groupe communal représentatif pour identifier et enregistrer le maillage bocager. Le Bassin Versant fait vivre cette intégration par une animation, l'objectif est que la population autogère son bocage : toute destruction abusive devra être compensée en accord avec le groupe de travail. Le but est d'obtenir un dialogue sur le maintien du bocage structurant et sur une bonne gestion sylvicole. Une campagne de sensibilisation doit être menée auprès de l'ensemble de la population pour expliquer l'enregistrement du bocage et la démarche attendue. Elle se déroule de cette manière :

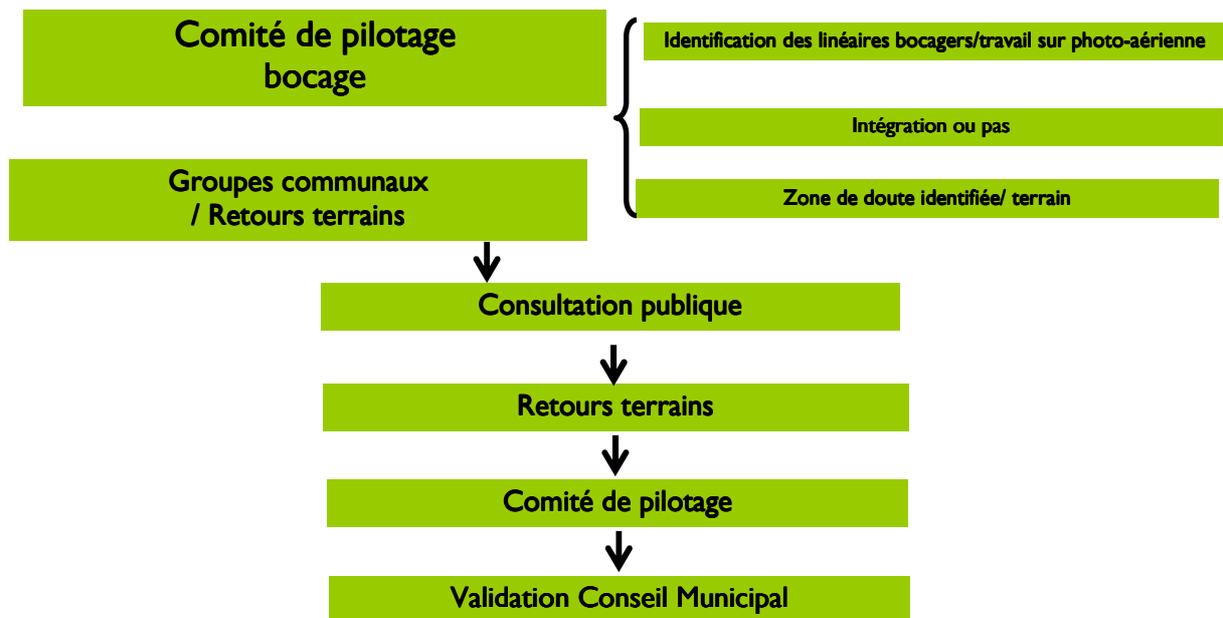
#### Délibération pour la protection du bocage/ Conseil municipal

#### Constitution d'un comité de pilotage communal

- Le Maire
- 1 Groupe communal :  
(chargés des vérifications de terrain)



- Structure de Bassin-versant



## 3.2. LE TERRITOIRE

---

Le planning est lié aux modifications des documents d'urbanisme des communes et à leur choix. Le service a évalué le besoin en fonction du nombre de commune sur son bassin versant mais la commune peut décider de réaliser ce travail par un bureau d'étude. Dans ce cas, le rôle du service se limitera à aider la commune dans la réalisation de son cahier des charges pour appliquer la même procédure et lui permettra de suivre ce bon déroulement.

Les agriculteurs et les propriétaires de la commune seront informés de cette démarche. L'information concernera également les sièges d'exploitations extérieures à la commune qui cultivent des terres sur le territoire concerné par la démarche.

## 3.3. LES MOYENS

---

### 3.3.1. Matériels

Elle nécessite peu de besoins matériels hormis des productions de cartes en formats A0 et fournitures papier.

### 3.3.2. Humains

Onze jours d'animations sont nécessaires par commune, ce chiffre peut fluctuer en fonction de la taille. Pour suivre l'animation de groupe post intégration, il faut compter 1 à 2 jrs pour gérer une demande ponctuelle de modification de linéaire, entre la sollicitation et la décision finale du Conseil. Le bassin versant proposera de regrouper les demandes sur un calendrier trimestriel ou semestriel par commune afin d'alléger les charges de travail de chacun.

#### ➤ Estimation du temps

- ✓ Travail SIG / administratif = 3 jours
- ✓ Réunion information élus, agents, publique = 3 jrs
- ✓ Terrain-groupe de travail-restitution = 4 jrs
- ✓ Mise en place de la démarche = 1jr
- ✓ Pour une commune le temps consacré est de mini 11 jrs
- ✓ Gestion des dossiers post document non compris : dossier de déclaration + mesures compensatoires + groupe de travail. Le temps est de 1.5 jrs pour gérer une demande.

Pour 12 communes sur le territoire cela représente 130 jrs pour la période de 2016 à 2020.

Le service estime que le nombre de demandes de modification et/ou d'arasement va augmenter du fait des évolutions de la nouvelles PAC 2015. Un total de vingt jours est comptabilisé pour cette animation.

## 3.4. LA COORDINATION DES ACTIONS

---

Cette démarche se conduit pour l'année 2015 simultanément avec la demande des zones humides. Elle est possible sur cinq communes Plédran, Quintin, Le Vieux-Bourg, Saint-Bihy et Plaintel. La carte 5 ci-dessus évoque les communes concernées pour la période 2016/2020.

## IV. LA TECHNICITE ET L'ANIMATION AUTOUR DU BOCAGE POUR HARMONISER L'ACTION ENVIRONNEMENTALE AVEC LES ENJEUX AGRICOLES ET ECONOMIQUES ACTUELS.

Des actions ont eu lieu avec les différents partenaires du territoire. Elles sont le fait d'un choix du service bassin versant et elles proviennent d'opportunités proposées par les acteurs des différentes communes. Les voici décrites ci-dessous :

Les journées de taille de formations ou de bonnes pratiques sylvicoles avec les agriculteurs.



Journées Taille de formation avec les agriculteurs



Demi journée sur les éclaircies de bosquet pour un particulier

Des participations à des journées portes ouvertes ou salon locaux.



Présence des services lors de salon  
et/ou foire : Plainel, Terralies...



Porte ouverte usine de méthanisation à  
Saint-Brandan

Des après midi pédagogiques auprès des écoles.



Initiation à la plantation et découverte  
de l'arbre avec une école primaire de  
Saint-Brieuc



Découverte du paysage avec une classe de CM I et les rôles de la haie

Des échanges techniques intra-services



Echanges techniques entre collègues du service bassin versant.



Etude de nivellement avec les services de l'agglomération pour l'étude de faisabilité d'un projet.

Le programme précédant a permis d'engager ces animations sur le bocage finalisées par un programme de travaux. Le service bassin versant se charge d'apporter sur la période 2016/2020 un accompagnement technique autour de la haie. Il consiste dans un premier temps à former les différents acteurs à une bonne gestion sylvicole de leur néo bocage et de leurs anciennes haies. Le second temps de cette animation est d'aboutir à une appropriation et une gestion totale de la haie par les agriculteurs. Des outils seront mis à leur disposition pour faciliter ce travail, ils peuvent être de gestion, de formation et de réalisation. Suivant les motivations des agriculteurs, le service se chargera de mettre en relation les professionnels vers des associations agricoles ayant une réflexion sur le bocage tel que "Terre et Bocage". Les agriculteurs de cette association autogèrent l'évolution positive de leur linéaire bocager : gestion, entretien, plantation et regarnissage.

Le rôle du technicien est de garantir aux agriculteurs l'intérêt du maintien de leur bocage dans leur exploitation pour ces aspects environnementaux, agricoles et économiques.

#### 4.1. L'APPUI TECHNIQUE

---

##### 4.1.1. Projet

L'objectif est d'intégrer la haie dans le système cultural de l'exploitation, elle deviendra une Surface Bocagère Utile : SBU. Le service se charge d'apporter l'animation et les outils techniques pour garantir cette gestion. Ils seront différents en fonction de l'interlocuteur et des objectifs que chacun se donnent.

➤ Pour les agriculteurs

Apprentissage à la taille de formation  
Plan de gestion bocage : PGB  
L'agronomie et bois raméal fragmenté : BRP  
La biodiversité et l'agriculture  
La régénération naturelle  
Les travaux hydrauliques

➤ Pour les collectivités

Apprentissage à la taille de formation  
Plan de gestion du bocage de bord de route : PGB  
Gestion des espaces boisés communaux  
La régénération naturelle

➤ Pour le public

Savoir être l'interlocuteur et l'accompagner dans ses démarches : gestion des arbres et du reboisement

Plateforme d'achats de végétaux à étudier pour les trois.

##### 4.1.2. Le territoire

Le service répondra à toutes les demandes volontaires et il appuiera l'ensemble des actions ponctuelles. La commune de Plaintel est la première concernée du fait du programme de plantation le plus ancien. Le calendrier des travaux de plantation du premier breizh-bocage servira ensuite de support pour les années suivantes.

#### 4. 1. 3. Les moyens

##### 4. 1. 3. 1. Matériels

L'investissement matériel sera de l'ordre de 500 à 1000.00 € tous les deux à trois ans pour couvrir le renouvellement du petit matériel.

##### 4. 1. 3. 2. Humains

L'objectif est d'obtenir une approche sylvicole de l'arbre et de la haie. Le souhait est que la haie soit partie prenante du système d'exploitation de l'agriculteur. Le service se donnera les moyens d'intervenir à la demande auprès des acteurs locaux. Ces besoins sont liés aux motivations des exploitants, le service se charge d'adapter son approche en lien avec les objectifs environnementaux, économiques et agronomiques de chaque exploitation.

###### ➤ Le Plan de Gestion du Bocage :

Pour un exploitant sensibilisé par la haie, cet outil est adapté pour offrir un calendrier pluriannuel de productivité. Il permet d'évaluer la masse de travail. Le plan de Gestion du Bocage nécessite 4 à 5 jrs pour une exploitation moyenne de 50 ha de SAU et 5 000 ml de haie. Les exploitants visés par cette démarche sont ceux qui ont déjà une réflexion sur la valorisation ou la nécessité d'utiliser les rémanents de haies. La nouvelle PAC et ces conditions environnementales orienteront certains agriculteurs vers ce type d'outils.

Le service apportera cette gestion auprès des communes pour planifier des travaux sur les linéaires de haies de bords de route. Il faut prévoir 10jrs/ commune entre l'identification sur le terrain et la restitution d'un document. Cette appropriation communale sera la première étape d'approche vers des exploitants et / ou propriétaires plus réticents.

###### ➤ Taille de formation, marquage de la haie ou des bosquets et les bonnes pratiques sylvicoles

Le technicien bocage par des réunions de groupe apportera des éléments de taille de formation et de marquage de l'arbre à l'intérieur d'une haie. Cette approche technique évoluera vers la gestion de bosquet et la gestion de petits bois avec un conseil forestier au marquage et à l'éclaircie. Cette animation est destinée au néo-bocage et au bocage ancien.

Le service proposera de faire une approche individuelle pour les exploitants et/ ou particulier. Le technicien sera en mesure d'orienter les demandeurs en fonction de leurs objectifs vers d'autres organismes qualifiés ayant une démarche de bonne gestion sylvicole de la haie : associations ou prestataires.

4 jours par an en collectif nécessitant ½ journée au préalable de préparation

3 à 4 jrs en individuel pour les exploitants/an

1 à 2 jrs pour des particuliers

###### ➤ La régénération naturelle

La régénération naturelle fait partie des techniques de reconstruction du bocage. Le service informera les communes et les agriculteurs de cette technique de "non gestion" des hauts de talus. L'approche se fera de façon expérimentale sur des talus appropriés : présence ou disposition d'une strate ligneuse de type ronce et/ou fougère. Le public lié à cette animation correspond aux agents communaux, agriculteurs, syndicat de voirie et agents territoriaux.

###### ➤ Les travaux hydrauliques et/ou la transversalité de service

Pour une efficacité de réalisation de nos travaux, le projet doit tenir compte de l'ensemble des thématiques lié au contexte local. La concertation entre collègue nécessite du temps. Il sera mis en place des réunions de travail pour ces projets spécifiques, elles concerneront l'équipe bassin versant et tous les techniciens extérieurs au service pouvant avoir un lien au projet d'aménagement :

Service Urbanisation, Service eaux et assainissement, Service de l'Etat, randonnée, Espaces naturels....

Il est réservé au minimum 5 à 10 jrs par an pour cette transversalité.

#### 4. 1. 3. La coordination locale

Le service associera ces animations avec les volontés locales pour créer une dynamique autour de la haie. Il sera judicieux de rapprocher le particulier amateur de jardin ou l'utilisateur de paillage avec une production locale. Nous établiront les contacts entre les éventuels acheteurs de bois, les gestionnaires de haie et la ressource locale. Le but est de les réunir afin d'obtenir des coûts d'exploitations/ventes et d'achats le plus attrayant pour les deux parties.

Des études et/ ou des essais seront réalisés sur l'intérêt du Bois Rameaux Fragmentés aussi bien agronomique que économique pour limiter les feux ou entassement en bas de parcelle.

## 4. 2. ANIMATION TERRITORIALE

---

L'identité paysagère est une force dans notre territoire, la pratique de plus en plus courante d'activités nature (sport, randonnée...) par les particuliers renforcent l'idée d'un souhait de la population de vouloir préserver ce paysage.

Le service souhaite créer des animations autour du bocage en ciblant la population et les scolaires... et il se donnera la possibilité d'être présent sur les journées en lien avec nos thématiques

#### 4. 2. 1. Projet

L'objectif est d'obtenir des participations locales pour maintenir le bocage et d'établir un pont entre le public et les gestionnaires. Cet appui permet aux personnes de participer matériellement, humainement au maintien de leur identité paysagère. Cette action se fera par la participation à des travaux de plantations (proximité de sentiers de randonnée), de découvertes du bocage (animation au cours de randonnée auprès d'un public la semaine, évocation des mémoires actives locales, d'entretien dans les vallées (exemple de l'entretien des rivières), mise en valeur d'un arbre remarquable ou d'une haie remarquable. On s'autorisera des animations scolaires sur la haie et le bocage à hauteur de 2 à 3 classes par an. Le projet prend en compte la participation à des journées thématiques faites sur le territoire.

L'idée est de créer également un site ludique à proximité des centres bourg pour les classes scolaires ou périscolaires regroupant l'ensemble de nos actions : bocage, rivières, zone humide, jardin au naturel.

Des supports de communication simples et transportables pour les animations extérieures seront associés tels que :

Jeu de reconnaissance des arbres (feuilles, fruits, écorce, noms, port).

Jeu de création de tableau végétal représentant le paysage.

Jeu ludique sur le déplacement des auxiliaires : la Faune et la flore du bocage.

Calendrier avec le détail de nos actions.

Création d'une maquette de Bassin Versant.

Le temps passé avec nos partenaires scolaires, tels que la Ville Davy, Saint-Illan et les autres écoles, pour les échanges de journées pratiques sera comptabilisé. Le service continuera son rôle de formateur auprès de stagiaires.

Le service réfléchira sur les possibilités de partenaires extérieurs aux aides Publics pour anticiper une baisse de ces financeurs historiques afin de permettre la continuité de l'action.

#### 4. 2. 2. Le territoire

L'animation territoriale se déroule sur l'ensemble du Territoire. Elle sera complémentaire des autres actions bocages : Intégration dans les documents d'urbanisme, valorisation, l'harmonisation économique et environnementale de la haie et les phase de travaux.

#### 4. 2. 3. Les moyens

##### 4. 2. 3. 1. Matériels

Le budget communication pour optimiser nos interventions avec la création de support représente au minimum 5 000.00 € pour la période. L'intervention d'animateurs spécialisés pour accompagner les interventions collectives représentera 2 à 3000.00 €/an.

##### 4. 2. 3. 2. Humains

Il faut 20 jours par an consacré à ce thème. Ce temps est modulable en fonction des années, des besoins du service et des demandes du territoire.

#### 4. 2. 4. La coordination de service

Le service s'appuiera sur l'ensemble des services internes et extérieures de la collectivité pour réaliser un outil pédagogique et de communication correspondant à nos besoins de terrain.

### 4. 3. LA BASE DE DONNEE

---

Dans un souci de transparence et de divulgation de la donnée, la structure de la base de données doit être sur plusieurs échelles :

1- Régionale pour une information de base et similaire à l'ensemble de la région (géo-Bretagne)

2- Communale pour une information plus complète et lisible à la population (extra net)

3- Technique pour l'utilisation du technicien par rapport à toutes les données rayonnant autour du bocage. Cet axe doit être compréhensible par les autres techniciens.

4- Agricole, elle peut servir dans la transmission de données auprès des agriculteurs : PGB et/ou informations PAC.

#### 4. 3. 1. Projet

La base de données doit pouvoir être adapté facilement à ces différents niveaux. Elle doit permettre des extractions rapides et faciles. Elle se doit de tenir compte de nouveaux éléments de travail tels que les travaux, la biodiversité, la valorisation, les PGB et la nouvelle réforme de la PAC.

#### 4. 3. 2. Les moyens

##### 4. 3 . 2 . 1. Matériels

La tablette numérique est le matériel adapté pour une description immédiate du terrain sur le logiciel. Son coût est de 2 000.00 € avec un droit avec le logiciel adapté.

##### 4. 3 . 3 . 2 . Humains

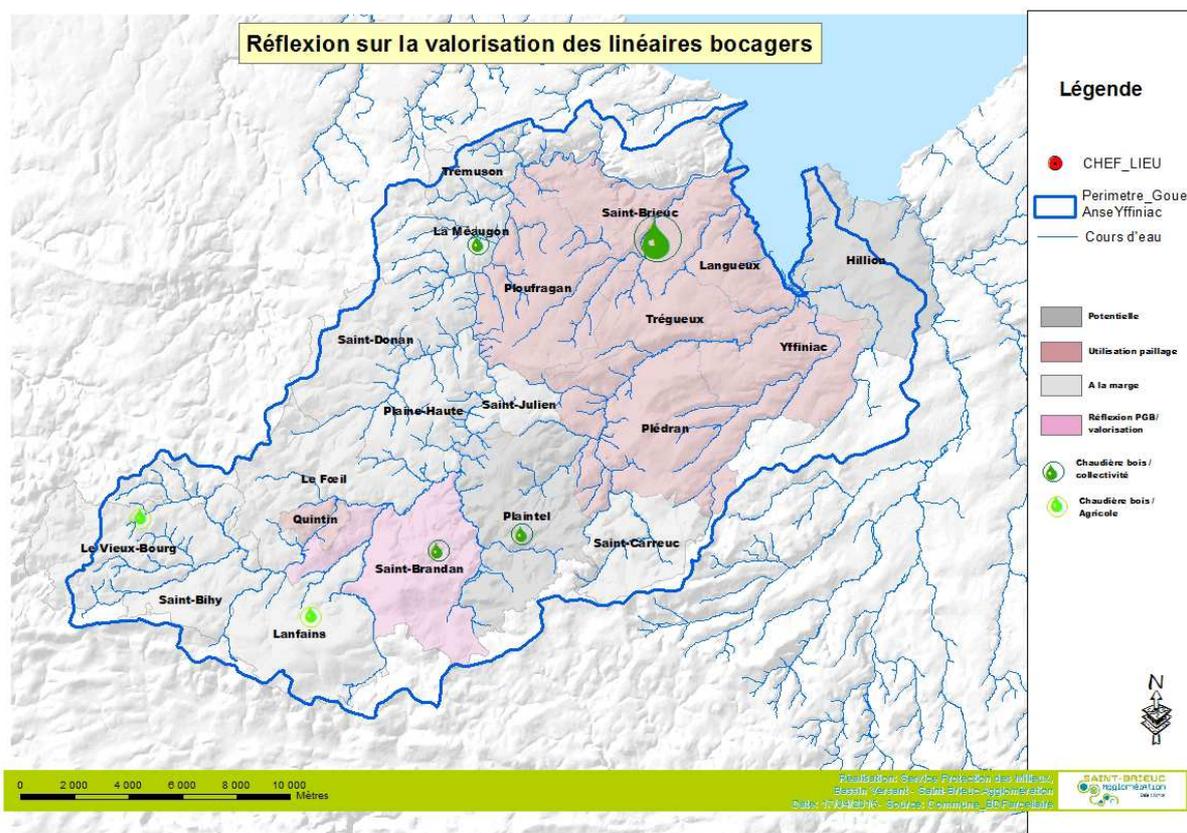
Pour l'année 2016, le bilan et la cohérence de la base de donnée nécessite 4 à 5 jrs de travail seul puis 1 à 2 journées de mise en commun avec le référent SIG.

Pour les années suivantes, le régime de croisière pour un mise à jour de la base de donnée nécessite un besoin de 1 à 2 jrs annuel en travail individuel et une ½ journée du référent SIG.

#### 4.4. LA REFLEXION ET LA MISE EN PLACE D'UNE DYNAMIQUE LOCALE DE VALORISATION

Autrefois la haie était source de chauffage, elle alimentait de nombreux foyers. Le bail stipulait les obligations d'entretien du fermier ainsi que le maintien des arbres sur le parcellaire agricole. L'évolution énergétique et l'évolution agricole ont modifié cette approche. L'agriculteur a perdu cette gestion sylvicole dès lors que la haie ne représentait plus une source économique. Aujourd'hui la tendance change par des aspects environnementaux, sociaux et économiques. La haie doit retrouver sa place dans le système d'exploitation. Le service chiffrera les prix de revient pour valoriser ces rémanents de haies. Nous sommes dans une logique de pérennisation de la haie par sa valorisation. Un groupe d'agriculteurs du territoire adhère à la CUMA Armor Bûche. Cette CUMA a investi dans du matériel de transformation bois bûche. Plusieurs entreprises d'exploitations bois sont présentes également sur le territoire. La mise en place par les collectivités de chaudières bois suscite des interrogations. Des exploitants s'investissent dans cette démarche, nous devons les accompagner pour les orienter vers une bonne gestion sylvicole de leur bocage et une valorisation raisonnée matériellement et économiquement.

Cette valorisation ne peut se faire sans l'investissement politique et financier des collectivités.



Carte 6 : Carte périmètre engagement de l'action valorisation

#### 4. 4. I Le Projet

L'objectif est d'apporter une approche réelle des coûts d'entretien de haie et de trouver des solutions pour les financer. L'animation se fera avec une volonté professionnelle de s'impliquer dans la démarche. le service s'aidera des dynamiques locales par l'intermédiaire des CUMA ou du Comité Professionnel agricole du bassin versant ou d'association d'agriculteurs.

#### 4. 4. 1. 1 Economique

##### Paillage, BRF, bois bûche

Cette action permettra d'organiser des chantiers de transformations du bois, paillage et / ou buches, sur une commune et d'établir des liens avec les différents utilisateurs. Le technicien établira les besoins des collectivités pour leurs espaces verts. On profitera de cette occasion de solliciter la population pour organiser une plateforme d'achat.

#### 4. 4. 1. 2 Environnemental

L'objectif est de redonner un intérêt agronomique aux rémanents de haie de petite taille BRF (bois raméal fragmenté). Le but est de recréer à long terme un humus forestier dans le parcellaire agricole ou dans les espaces verts communaux et/ou privé. La limite est le coût de ce broyage et sa mise en place : beaucoup de volume en entrée pour peu de volume en sortie. Cette technique doit être considérée comme un amendement. La décomposition du BRF se fait par des champignons qui sont consommateurs d'azote. Sa mise en place doit être effectuée dans les 24 heures après broyage pour optimiser la création de champignon.

Cette pratique complique cette approche, elle peut se faire de façon démonstrative avec des agriculteurs sensibilisés par la vie du sol.

Les communes et les particuliers utilisent de plus en plus les paillages comme moyen alternatif au recouvrement de leur pare-terre. La législation sur les techniques de désherbages s'oriente vers l'horizon 2020 a une interdiction totale des produits chimiques. Le service utilisera cet argument pour sensibiliser le public.

#### 4. 4. 1. 2 . Social

L'aspect social est de créer des liens entre personne vivant sur le même territoire. Le maintien de notre identité paysagère doit devenir une gestion collective et participative. Le service proposera des chantiers associés pour diminuer les coûts : groupe scolaire, associations communales, volontaires... On évaluera la possibilité de prévoir des journées d'élagages ou de broyages dans la période creuse des agents techniques municipaux, salariés CUMA ou agricole, Groupement d'employeur, sans emploi.

#### 4. 4. 2 Le Territoire

L'action est orientée vers les collectivités ayant cette volonté. Elle se fera dans les communes fortes utilisatrices de paillage. Les 2 à 3 petites chaudières sur le territoire serviront d'expérimentation dans la durée d'approvisionnement local.

#### 4. 4 .3 Les Moyens

##### 4. 4. 3. 1. Matériels

Le service apporte la possibilité de financer une journée de démonstration de broyage par an. Ces journées doivent couvrir l'ensemble du territoire sur la période 2016/2020. Le coût est de 1500.00/jour/an

Les collectivités pour adhérer dans cette démarche doivent réfléchir aux achats de paillage. Le service se chargera de chiffrer les besoins et le prix de revient (surcoût).

L'objectif est de démarrer des rachats de paillage et de plaquette propre à chaque collectivité :

Saint-Brieuc Agglomération		
	Paillage =	150 m3/an
	Plaquette =	100m3/an
Quintin Communauté :		
	Paillage =	20 m3/an

Centre Armor Puissance 4

Paillage = 20 m<sup>3</sup>/an

Le service informera les communes intéressées du parc matériel dont dispose les collectivités voisines à la sienne.

#### 4. 4. 3. 2. Humains

Le besoin humain est de 8 jrs par an ventilé par des actions communales de terrain et un travail administratif. L'animation se rapprochera des services techniques communaux, ils sont souvent les bons connaisseurs de leur commune.

## V. LES TRAVAUX

---

Les actions citées auparavant occupent une large place sur la période 2016/2020. La stratégie du service bassin versant maintient les actions travaux. Ces aménagements deviendront la finalité de l'animation bocage . Ils seront la vitrine de toutes nos actions. Nous pouvons les mettre dans quatre catégories différentes :

- 1- La reconstruction de linéaire bocagers
- 2- Les travaux d'aménagements hydrauliques
- 3- Les mesures compensatoires
- 4- Les chantiers de gestion du linéaire bocagers

### 5.1. LA RECONSTRUCTION DE LINEAIRES BOCAGERS

---

#### 5.1.1 Objectifs

Les travaux liés à la reconstruction sont impérativement suivi par le service. Le bénéficiaire doit s'impliquer humainement et matériellement. La collectivité s'engage à aider financièrement la mise en place de ces linéaires. L'agriculteur se doit d'être volontaire et motivé dans le projet. Le service envisage une moyenne de 7 000 ml/an globalisant l'ensemble des projets : nouveaux linéaires, regarnissage...

#### 5.1.2 Moyens Humains

Le suivi de travaux pour la continuité de l'action dans le cadre de la création de talus et de haies, de travaux hydrauliques représentent 40 jrs de travail/an.

#### 5.1.3 Moyens Matériels

La dépense liée a cette action peut atteindre les 6.00€ / ml, elle est fluctuante en fonction du type de projet et des possibilités matérielles mise à disposition par l'agriculteur. Elle comprend l'achat de plants, matériels de protections et mise en place de paillages. Ce chiffre servira de base moyenne de calcul.

### 5.2. LES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

---

#### 5.2.1 Objectifs

Certains aménagements nécessitent un suivi technique dans leurs réalisations. Ces travaux sont dans la continuité des créations de linéaires. Ils sont la garantie d'une pérennité de ces aménagements : fossé aveugle, talus empierrés, batardeaux. Ces travaux sollicitent des matériaux pouvant être mis à disposition par l'agriculteur tel que l'empierrement.

#### 5.2.2 Moyens Humains

Le suivi de travaux pour les aménagements hydrauliques représente 5 à 10 jrs / an

#### 5.1.1 Moyens Matériels

Des travaux associés tels que des batardeaux, brèches, fossés aveugles peuvent représenter 10 000.00€ supplémentaires annuellement. Ils sont liés au coût horaire de la pelleuse et des

différents matériaux nécessaires (Tuyau et empierrement) et leur acheminement. Ces aménagements font partie des projets souhaités et soutenus par la collectivité.

### 5. 3. LES MESURES COMPENSATOIRES

---

#### 5. 3 .1 Objectifs

L'objectif est de maintenir un suivi technique et du bon déroulement de la réalisation des mesures compensatoires. La décision sur le territoire est de maintenir le financement de ces mesures tant qu'elle font l'objet d'une procédure de demande préalable et de concertation. Les collectivités maintiennent l'aide à l'achat de plants et de matériels.

#### 5. 3 .2 Moyens humains

On envisage 10 jrs annuel pour suivre l'ensemble des réalisations liées aux mesures compensatoires.

#### 5. 3 .3 Moyens Matériels

Le demandeur bénéficie de l'achat de plants et de protections subventionnés par le programme. Il devra se charger de la mise en œuvre par ces propres moyens. Le technicien bocage l'accompagnera pour la réalisation des travaux.

### 5. 4. LES CHANTIERS DE GESTION DU LINEAIRE BOCAGERS

---

La gestion du linéaire sera à la charge des exploitants agricoles. Les collectivités s'accordent à pérenniser l'accompagnement de ces linéaires auprès des exploitants. Cette animation correspond à des journées de démonstrations et de formations à la taille sur des haies de néo-bocage et haies anciennes. Les demandes volontaires seront priorisées mais l'animation tiendra compte du calendrier de plantation des années précédentes.

Elle correspond également au suivi de chantier réalisé par l'action valorisation du bocage dans le cadre d'un conseil technique auprès des communes, agriculteurs et particuliers lors des travaux de bucheronnage et de broyage.

#### 5. 4 .1 Objectifs

L'objectif est une appropriation du bocage par la personne qui en a la charge. L'idée est d'orienter les gestionnaires dans la reconnaissance de la haie comme une culture. Le service compte s'appuyer sur des groupes d'agriculteurs trouvant une utilité à la haie et/ou sur des niches locales de valorisations en lien avec les communes et particuliers pour dynamiser cette appropriation.

#### 5. 4 .2 Moyens humains

Cette animation permet la pérennisation du linéaire et de son évolution par une identification et un suivi fait par le technicien bocage sur le territoire. Le technicien est l'interlocuteur facilitant les orientations de chaque agriculteur ou groupe d'agriculteurs intéressés. Il faut 10 jours annuel pour mener à bien cette démarche.

#### 5. 4 .3 Moyens Matériels

Les moyens matériels doivent permettre d'organiser une à deux journées de démonstration de taille avec un professionnel du bocage.

Le coût est de 5 000.00 €/ an

## 5. 5. TABLEAU SYNTHETIQUE DES FINANCEMENTS DE PROJETS

Type de projet	Participation des acteurs						Aide au projet
	Porteur de projet			Demandeur			
	Administrative	Technique	Financière	Matérielle	Humaine	Financière	
Reconstruction	X	X	X	X	X	O	Réflexion
Travaux d'aménagements hydrauliques	X	X	X	X	X	O	Réflexion
Les chantiers gestions sylvicoles	X	X		X	X	X	Valorisation/ MAE
Mesures compensatoires	X	X	X	X	X	O	Réflexion
Destruction sans autorisation	X	X		X	X	X	Commande Groupée
Conseils aux particuliers	X	X		X	X	X	Commande Groupée

O	Facturation directe du prestataire
---	------------------------------------

## VI. SYNTHÈSE CHIFFRÉE DE LA STRATÉGIE

	Moyens matériels		Moyens humains		
	Annuel	2016/2020	Annuel en jrs	2016/2020 en jrs	
Continuité de l'action		5 000 €		200	
<b>Total 1 sur 5 ans</b>	<b>5 000 €</b>		<b>200</b>		
La haie dans les documents d'urbanisme	400 €	5 000 €	20	130	
<b>Total 2 sur 5 ans</b>	<b>7 000 €</b>		<b>230</b>		
La technicité et l'animation autour du bocage	La technicité	1 000 €	1 000 €	20	5
	Animation territoriale	2 000 €	5 000 €	20	
	La base de données	0 €	3 000 €	3	5
	Valorisation	1 500 €	1 500 €	15	
<b>Total 3 sur 5 ans</b>	<b>33 000 €</b>		<b>300</b>		
Les travaux	50 000 €	10 000 €	70	0	
<b>Total 4 sur 5 ans</b>	<b>260 000 €</b>		<b>350</b>		
<b>Total bocage 1 à 4</b>	<b>305 000 €</b>		<b>1080 jrs</b>		

### 6.1. MATERIEL ET HUMAINE

Les besoins en moyen humain sont de 1 080 jrs soit pour une durée de 5 ans à 216 jrs par an  
L'équivalent de plus un 1 ETP annuel. 1 ETP annuel équivaut à 39 000 €  
Le budget prévisionnel du bocage est de :

Matériel : 305 000 € / 5	61 000 € HT
	12 200 € TVA
Humain : 43 000€	<u>43 000 €</u>
Total	<b>116 200 € / an</b>

Le futur programme Bocager s'oriente vers un financement de l'ordre de :  
70% pour les travaux sans la TVA  
70% pour l'animation

Soit un coût de l'opération de

<u>Matériel</u> 61 000 - 61 000 x 70 %	= 18 300.00
TVA	= <u>12 200.00</u>
	30 500.00€

30 500.00€/ an à définir par rapport à la répartition géographique des travaux

Elle peut être la suivante au vu du territoire en attente d'animation :

<b>75 % Saint-Brieuc Agglomération</b>	<b>= 22 875.00 €</b>
<b>5 % Centre Armor Puissance 4</b>	<b>= 1 525.00 €</b>
<b>5 % Communauté de Commune du Pays de Moncontour</b>	<b>= 1 525.00 €</b>
<b>15 % Quintin Communauté</b>	<b>= 4 575.00 €</b>

$$\text{Animation } 43\,000 - 43\,000 \times 70\% = 12\,900.00 \text{ €/an}$$

Répartition du temps d'animation en fonction de la surface du territoire

67 % Gouet  
33 % Anse d'Yffiniac

Soit en fonction de la clé de financement :

Clé de répartition		Saint-Brieuc Agglomération	Quintin Communauté	Centre Armor Puissance 4	Leff Communauté	Moncontour Communauté	Lamballe Communauté
<b>Gouet</b>	signée	82.39%	13.94%	2.88%	0.78%		
<b>Anse Yffiniac</b>	signée	92.63%		2.07%		3.88%	1.43%

**Gouet : 8643.00 €**

Saint-Brieuc Agglomération : 7 121.00 €

Quintin Communauté : 1 205.00€

Centre Armor Puissance 4 : 250.00€

Leff Communauté : 67.00 €

**Anse d'Yffiniac : 4257.00 €**

Saint-Brieuc Agglomération : 3943.00 €

Centre Armor Puissance 4 : 88.00 €

Moncontour Communauté : 165.00 €

Lamballe Communauté : 61.00 €

**Charge annuelle du programme sur la période 2015/2020 par collectivité animation + travaux**

Saint-Brieuc Agglomération :	33 939.00 €
Quintin Communauté :	5 780.00 €
Centre Armor Puissance 4 :	1 863.00 €
Moncontour Communauté :	1 690.00 €
Leff Communauté :	67.00 €
Lamballe Communauté :	61.00 €
	<u>43 400.00 €/an</u>